



## Aux contribuables de la Municipalité d'Authier

### AVIS PUBLIC

Est donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Authier :

Que l'avis de motion ci-dessous de la Municipalité d'Authier a été déposé le 7 décembre 2021.

### Règlement 2022-01

### Règlement imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2022

Que le projet de règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation au bureau de la directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité d'Authier, au 457, rue de la Montée et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Avis de motion donné le 7 décembre 2021

Adopté par le conseil le 11 janvier 2022

Entrée en vigueur le 13 janvier 2022

Rachel Barbe

Directrice générale et secrétaire-trésorière